

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

École doctorale n° 454 Sciences de l'Homme, du Politique et du Territoire

- Université Grenoble Alpes - UGA

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

Au nom du comité d'experts,²

M. Pascal Hintermeyer, président du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Membres du comité d'experts

Président :

M. Pascal HINTERMEYER, Université de Strasbourg

Experts :

M. Julien AUDEMARD, Université de Montpellier

M. Gilles BROUGÈRE, Université Paris 13 – Sorbonne Paris Cité

Mme Sylvie HENNION, Université de Rennes 1

Mme Raphaëlle MOINE, Université Sorbonne Nouvelle – Paris 3

Délégué scientifique du HCERES :

M. Hubert PERES

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de l'école doctorale

L'école Doctorale *Sciences de l'Homme, du Politique et du Territoire* (ED SHPT, n° 454) relève de la Communauté des universités et des établissements (ComUE) Université de Grenoble Alpes. Elle est principalement rattachée à l'Université Pierre Mendès France (UPMF) et coaccréditée avec l'Université Joseph Fourier (UJF). Il est prévu que ces deux établissements se regroupent prochainement avec l'Université Stendhal pour former l'Université de Grenoble qui deviendra la structure de rattachement de l'ED. L'Université de Savoie et l'École nationale supérieure d'architecture de Grenoble (ENSAG) sont associées à cette école doctorale.

Le domaine scientifique principal de l'ED est *Sciences Humaines et Sociales* (SHS) et le domaine secondaire *Science politique*.

Très multidisciplinaire, l'ED SHPT encadre quelque 350 doctorants, en science politique, histoire, histoire de l'art, sociologie, architecture, géographie, psychologie, urbanisme, sciences de l'éducation, science du territoire. Elle délivre 13 intitulés de doctorats relatifs à ces 10 disciplines et s'appuie sur 12 équipes de recherche, dont 4 Unités mixtes de recherche (UMR) et plusieurs laboratoires de l'ENSAG.

L'ED SHPT est structurée en deux départements, *i.e.* « Sciences de l'Homme » et « Sciences du Politique et du Territoire ». Le premier concerne les équipes d'accueil (EA) de sociologie, d'histoire, de psychologie et de sciences de l'éducation de l'UPMF ainsi que l'EA de sociologie et d'histoire de l'Université de Savoie ; le second rassemble les équipes œuvrant dans les domaines de l'architecture et de l'urbanisme ainsi que toutes les UMR. L'une d'elles, l'UMR *Environnements, Dynamiques et Territoires de la Montagne* (EDYTEM) a rejoint l'ED SHPT en 2013 mais n'encadre pas à ce jour de doctorant. Inversement, l'UMR *Politiques publiques, Action publique et Territoires* (PACTE), elle-même pluridisciplinaire et divisée en deux départements, encadre plus de la moitié des doctorants de l'ED.

Cette ED fait partie du collège doctoral de l'Université de Grenoble Alpes qui lui apporte son soutien. Elle bénéficie en outre d'un environnement marqué par la présence de la Maison des Sciences de l'Homme (MSH) et de l'Institut d'Études politiques de Grenoble (IEPG) ainsi que par l'implication de la Région Rhône-Alpes. La directrice de l'ED, en fonction depuis décembre 2012, est en relation suivie avec les deux directeurs des départements.

Synthèse de l'évaluation

Appréciation par critère :

- Fonctionnement et adossement scientifique

L'ED SHPT s'adosse à des équipes reconnues qui constituent un potentiel considérable de recherche et d'innovation connecté aux réseaux scientifiques régionaux, nationaux et internationaux. L'évaluation précédente relevait que cette école peinait à s'affirmer dans son rôle d'interface entre les doctorants et les laboratoires tout en préconisant le renforcement de ses deux départements constitutifs. La question qui se pose à présent, à la lumière de l'expérience acquise, est de savoir dans quelle mesure ces deux aspects sont corrélés.

La composition du conseil de l'ED est conforme à l'arrêté du 7 août 2006. Il comprend notamment, parmi ses 24 membres, dix représentants des unités de recherche, un représentant des personnels ingénieurs et administratifs et cinq doctorants élus par leurs pairs. Le conseil se réunit au moins trois fois par an. Il décide des grandes orientations, du budget et de l'attribution des contrats doctoraux parmi les candidats présélectionnés par les départements. La structuration duelle en départements rend peu lisible la gouvernance de l'ED dont le bureau, qui prépare les décisions importantes, comprend la directrice de l'ED et les directeurs de département, sans qu'une fonction de directeur adjoint soit identifiée. Cette partition a pu apparaître comme un moyen de faire face à la grande diversité disciplinaire mais elle présente aussi des inconvénients, en ne permettant pas à l'ED de relever pleinement son défi fondateur. En reconduisant un clivage hérité du passé, elle ne permet pas non plus à l'ED de tirer parti de sa diversité et de la rendre féconde pour ses doctorants. La division en deux départements, qui ne s'est d'ailleurs pas effectuée sur un partage entre disciplines, puisque certaines d'entre elles se retrouvent des deux côtés, semblait aussi à même de préserver l'ED des conflits entre

établissements et unités de recherche, mais elle introduit un niveau intermédiaire qui fonctionne d'une manière indéterminée, double les procédures et limite la possibilité pour l'ED de faire prévaloir ses propres orientations.

Alors que l'admission en études doctorales semble laissée à l'appréciation des unités de recherche, l'attribution des contrats doctoraux fait l'objet en conseil d'ED d'une brève audition et d'un vote auquel participent les représentants des doctorants. Cependant ils découvrent apparemment les dossiers de candidature en séance et ne sont pas associés à la phase de présélection qui comporte elle aussi un oral devant un conseil de département, dont la composition n'est pas précisée par l'ED. Cette complexité peut comporter une part d'opacité et entraver l'ED lorsqu'elle est amenée à prendre les décisions qui sont de son ressort.

Cette procédure comporte le risque de cantonner l'ED dans un rôle de distribution des ressources aux unités de recherches et aux doctorants sans réelle politique doctorale présidant aux choix stratégiques de l'ED. Quelle que soit la qualité des personnalités dirigeant actuellement les départements, l'emprise de ceux-ci peut limiter l'école dans ses ambitions et sa capacité à affirmer sa propre politique au profit des doctorants. L'identification de cette menace découlant de sa structuration interne devrait inciter l'ED à mener une réflexion sur les moyens de l'éviter. Elle devrait aussi amener l'ED à compléter et à adapter les données qui lui sont fournies par l'interface web ADUM (Accès doctorat unique et mutualisé) afin de se doter des instruments de pilotage nécessaires au repérage des difficultés et à la conduite de ses actions.

La plateforme ADUM constitue le principal canal de communication de l'ED avec ses doctorants. L'ED organise en outre une réunion annuelle de présentation à l'intention des nouveaux doctorants et s'est dotée d'un site internet fournissant des informations générales. Ce site pourrait être amélioré, en particulier pour informer sur les soutenances à venir et sur les sujets proposés aux futurs candidats à l'admission en études doctorales.

- Encadrement et formation

Dans le périmètre de l'ED, 95 chercheurs et enseignants-chercheurs sont, en 2013-2014, titulaires de l'habilitation à diriger des recherches (HDR), et le nombre moyen de doctorants par HDR est de 3,7. L'ED met en œuvre pour les nouvelles inscriptions la décision de l'UPMF de limiter à quatre le nombre de thèses par enseignant-chercheur, mais environ 10 % des encadrants dirigent encore plus de 6 thèses (12 étant le maximum atteint).

Les procédures d'admission et de suivi restent principalement du ressort des laboratoires. L'ED SHPT projette la mise en place de comités de suivi des thèses mais doit préciser leurs modalités de constitution et de fonctionnement en envisageant de ne pas s'en tenir à des dispositions internes aux unités de recherche.

La précédente évaluation préconisait déjà l'organisation de séminaires communs à l'ED laissés à l'initiative des doctorants et elle regrettait que la formation de ce type demeure trop limitée aux laboratoires. Cette remarque reste d'actualité.

L'ED participe au financement de manifestations scientifiques organisées par les unités de recherche et souhaite développer l'offre de formations méthodologiques communes. Elle pourrait également organiser des journées scientifiques interdisciplinaires et encourager les initiatives transversales.

Les doctorants de cette école ont la possibilité de suivre les formations professionnalisantes proposées par le collège doctoral du site. Seuls quelques-uns ont participé aux Doctoriales, souvent perçues comme éloignées des problématiques des sciences humaines et sociales. Certains doctorants de l'ED ont été admis dans des formations dites « labels » proposées au niveau du site. Le label dédié à la « recherche et à l'enseignement supérieur » (RES) est celui qui suscite le plus d'intérêt, en particulier dans le cas où les doctorants effectuent des missions d'enseignement associées à leur contrat doctoral, mais plusieurs d'entre eux se sont orientés vers d'autres labels, ce qui témoigne d'une tendance à la diversification des projets professionnels.

Lorsque l'ED adopte une attitude volontariste, elle peut obtenir des résultats significatifs. Sous l'impulsion du collège doctoral, elle a ainsi mené une politique active de réduction de la durée des thèses qui a abouti à une diminution sensible accompagnée d'une augmentation du nombre de soutenances. Une autre évolution importante concerne l'ouverture internationale : pointée comme insuffisante par la précédente évaluation, elle a nettement progressé, comme en témoigne l'augmentation du nombre des cotutelles de thèses et celle de la mobilité des doctorants, notamment grâce aux aides que leur attribue l'ED.

Les sources de financement des thèses se sont diversifiées. Aux contrats doctoraux des établissements s'ajoutent un nombre conséquent de thèses financées par la Région, des contrats de type CIFRE (Conventions industrielles de formation par la recherche) ainsi que des financements alloués par des associations. Certaines unités de recherche engagent également des doctorants dans le cadre de programmes de recherche. L'ED a l'intention de prolonger ces ouvertures, notamment en développant ses relations avec les entreprises. Ces efforts devraient être poursuivis pour s'approcher de l'objectif que se fixe le collège doctoral de site en vue de l'augmentation significative du taux des thèses financées en SHS.

La qualité de l'information apportée dans le dossier de l'ED aurait pu être améliorée, certaines données apparaissant contradictoires entre elles. Le budget aurait mérité d'être plus clairement présenté, en faisant mieux apparaître les différents types de dépenses consenties en faveur des doctorants, outre la participation aux frais pour la présentation de communications à des manifestations scientifiques éloignées. Le dossier ne mentionne des publications que pour le tiers des thèses soutenues. Il importe que cette proportion puisse être significativement augmentée.

- Suivi et insertion

L'enquête menée sur l'insertion à trois ans des docteurs a obtenu 4 réponses pour les thèses soutenues en 2009-2010, 32 situations étant inconnues, et 5 réponses pour celles soutenues en 2010-2011, 31 situations demeurant inconnues. Les taux de répondants pour ces deux années sont de 11 % et 14 %. Les résultats ne peuvent donc être considérés comme significatifs et exploitables. Dans le bref passage que le dossier fourni par l'ED consacre à ce sujet, les docteurs ayant soutenu ultérieurement sont également pris en compte mais il ne peut alors s'agir d'insertion à 3 ans. On y lit : "Les 47 répondants ont indiqué travailler comme enseignants-chercheurs, comme chercheurs, ou chercheurs post-doctorants, ou ont dit occuper un emploi dans le privé (consultance, chargé de formation, etc.)". Le comité HCERES n'a pas pu obtenir, au cours de la visite, de réponses précises aux questions posées par ces données (comment ont-elles été réunies ? pourquoi un total de 47 ? si la période de référence est 2008-2011, on compte 12 répondants, si la période est 2008-2014, il y en a 64). Le manque de dispositifs efficaces prive l'ED d'une connaissance précise de l'insertion de ses diplômés. Il lui est dès lors difficile de prendre la mesure des difficultés qu'ils sont susceptibles de rencontrer et de réfléchir aux initiatives qu'elle pourrait prendre pour contribuer à y remédier.

Appréciation globale :

Pour des raisons historiques, l'ED SHPT est encore structurée en deux départements, mais cela induit une stratification complexe et peu lisible, pérennisant des clivages que l'école aurait intérêt à surmonter pour tirer parti de la diversité remarquable de ses disciplines et faire prévaloir ses options propres, notamment dans le recrutement et le suivi de ses doctorants. Dans cette perspective, cette ED pourrait s'affirmer davantage en élargissant l'offre de formation par l'organisation de journées scientifiques interdisciplinaires, en incitant les doctorants à publier les résultats de leurs travaux, en veillant à rendre plus précises et complètes les informations qui leur sont communiquées. Les données présentées dans le dossier fourni par l'ED s'avèrent peu fiables, voire lacunaires ou contradictoires, notamment en ce qui concerne l'insertion des diplômés. Les limites des informations en provenance de l'ADUM requièrent l'élaboration d'instruments de pilotage efficaces. Des résultats significatifs ont été obtenus dans l'attractivité, l'ouverture internationale et la réduction de la durée des thèses, mais ils se heurtent au problème, récurrent en SHS, du financement des thèses, malgré les efforts effectués par les unités de recherche pour diversifier les sources de financement et les aides accordées par l'ED pour inciter à la mobilité internationale et à la présentation de communications par les doctorants.

Points forts :

- Réduction dans des proportions significatives de la durée des thèses.
- Développement de l'ouverture internationale, notamment par les cotutelles de thèses et les aides à la mobilité.
- Augmentation du nombre et des sources de financements de thèses, notamment grâce au soutien de la Région.
- Attractivité affirmée au niveau national et international.
- Contribution de l'ED au financement des frais consentis par les doctorants pour présenter les résultats de leurs recherches dans le cadre de manifestations scientifiques.

Points faibles :

- Gouvernance à plusieurs niveaux qui limite les possibilités d'action de l'ED en la rendant trop dépendante des unités de recherche et de la coordination effectuée par les départements.

- Données lacunaires et peu exploitables dans le dossier fourni par l'ED, notamment pour l'insertion de ses diplômés.
- Politique de recrutement et de suivi des doctorants qui reste principalement du ressort des unités de recherche.
- Nombre recensé de diplômés publiants qui apparaît insuffisant.
- Communication encore incomplète ou imprécise.

Recommandations pour l'établissement

En premier lieu pour son propre intérêt, l'ED SHPT devrait adopter un mode de gouvernance qui lui permette d'affirmer ses options stratégiques propres, distinctes des intérêts des UR qui la composent. Dans cette perspective, une réflexion serait à mener sur la pertinence et les inconvénients du maintien de la structuration en deux départements ainsi que sur les possibilités de faire évoluer la composition et le rôle du bureau.

Les résultats significatifs obtenus dans la réduction de la durée des thèses devraient inciter l'ED à s'affirmer davantage, notamment en élaborant des instruments de pilotage fiables, en intervenant plus activement dans la sélection de ses futurs doctorants et dans le suivi de leur thèse, en améliorant la communication, en élargissant l'offre de formation par l'organisation de journées scientifiques pluridisciplinaires, avec l'implication active des doctorants.

L'ED devrait par ailleurs s'attacher à accroître la proportion des publiants et à favoriser la traduction de certaines productions des doctorants.

Le responsable du collège doctoral de site ayant fixé à l'horizon 2020 l'objectif d'un financement de 90 % des thèses, il serait souhaitable que l'ensemble des partenaires et instances susceptibles d'y contribuer puissent se mobiliser pour accomplir cette ambition.

Observations de l'établissement

Saint Martin d'Hères, le 8 juin 2015

Tél. : 04 76 82 83 84

Courriel : presidence@grenoble-univ.fr

Monsieur Daniel BRISSAUD
Administrateur Provisoire de la COMUE
Université Grenoble Alpes
à

Monsieur Jean-Marc GEIB
Directeur Formations et Diplômes
HCERES

Affaire suivie par le collège doctoral

Tel : 04 76 82 84 92

Courriel : didier.georges@grenoble-univ.fr

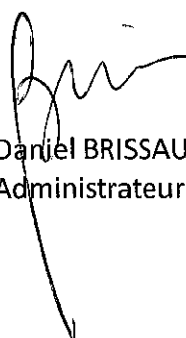
Objet : Observations concernant le rapport d'évaluation de l'Ecole Doctorale N° 454
« Sciences de l'Homme, du Politique et du Territoire »

Monsieur le Directeur, Cher Collègue,

La direction de l'Ecole Doctorale N° 454 se joint à moi pour remercier vivement le comité du HCERES pour le travail d'évaluation approfondie de l'ED. Nous sommes sensibles aux points forts relevés et nous serons collectivement attentifs à la prise en compte des points faibles et des recommandations formulés par le comité.

Vous trouverez ci-joint le courrier de la direction de l'Ecole Doctorale apportant quelques précisions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, Cher Collègue, mes meilleures salutations.



Daniel BRISSAUD
Administrateur Provisoire

Monsieur PERES
Président du Comité HCERES

Grenoble, le 10 Mai 2015

Objet : Réponse au rapport HCERES au sujet de l'Ecole doctorale des Sciences de l'Homme, du Politique et du Territoire.

Monsieur le Président, cher collègue,

Nous tenons à remercier le comité d'évaluation HCERES pour son rapport et pour les suggestions qui y sont formulées. Principalement, la question de l'existence de deux départements au sein de l'Ecole doctorale mérite réflexion. Le comité d'évaluation AERES avait, lors du précédent contrat, insisté pour que soit renforcé le rôle de ces départements. Le comité HCERES a recommandé sa suppression, laquelle sera proposée au conseil de l'Ecole doctorale.

Pour ce qui concerne la difficulté de présentation de données chiffrées fiables, plusieurs explications peuvent être présentées. Pour le suivi et l'insertion des docteurs, les informations ont été recueillies suite à une recherche demandée aux gestionnaires de l'Ecole doctorale afin de mieux accompagner les docteurs une fois la thèse achevée. Ces données sont forcément peu nombreuses. Il faut donc construire un mode de suivi propre à l'ED pour pouvoir répondre à cette question à l'avenir. D'autres sources chiffrées proviennent de l'ADUM. Or, s'agissant de nombreux laboratoires (13 pour l'ED SHPT), il faut reconstruire les informations issues de chaque laboratoire et établissement. L'équipe de gestion avait très peu d'ancienneté dans le poste et dans ces fonctions (un an pour l'une et trois mois pour l'autre), d'où la difficulté pour recueillir toutes les données et opérer les requêtes.

En outre, suite à la visite du comité, des procédures de suivi des docteurs et de leur insertion sont déjà en cours, ce qui permettra de mieux accompagner les doctorants.

L'ED vise une meilleure sélection de ses doctorants et un certain nombre de décisions seront proposées en conseil afin de développer une politique volontariste, dont les fruits en matière de durée de thèse ont été soulignés par le comité, et qui s'étendront à l'implication des doctorants dans le choix et les propositions de leur offre de formation et dans l'organisation de journées interdisciplinaires. Nous souhaitons également poursuivre en insistant sur la définition par l'ED des objectifs et modalités des comités de thèse.

L'Ecole doctorale a fait un progrès dans la construction de son site internet depuis la dernière évaluation, mais il faut continuer, de façon à ce que l'information circule largement, sachant que toute information est également relayée par e-mail aux étudiants. Ce site sera très prochainement traduit en anglais pour améliorer la visibilité de l'ED.

Un des objectifs reste la publication des doctorants. Il s'agit d'une culture à développer, avec le concours des laboratoires, afin que les docteurs se présentent sur le marché du travail avec de bons dossiers, de préférence internationaux. L'ED a fait des choix d'aide à la communication, à la traduction et à la publication qu'elle entend poursuivre.

Les améliorations suggérées devraient être de nature à conduire à bien cette politique.

Catherine Blatier

Directrice de l'Ecole Doctorale SHPT